

# Les brèves du Projet Makala

N° 5 - Mars 2011



L'accès au foncier et la sécurisation des bénéficiaires sont sans conteste des goulots d'étranglement majeurs conditionnant le développement de nombreuses activités agricoles et forestières en Afrique centrale. Les droits traditionnels et ceux des Etats sont en effet source de nombreux conflits. Ceux-ci sont souvent latents et peu intenses. Ils peuvent, quand la pression sur les terres devient forte (immobilier spéculatif en périurbain) ou que des bénéficiaires attendus sont importants (agro-industrie) déboucher sur de véritables affrontements entre ayants-droits traditionnels, Etats et investisseurs.

Le projet Makala a identifié ce point comme un des éléments clés du développement et de pérennisation, non seulement des plantations villageoises, mais aussi des systèmes de gestion durable des forêts dégradées périurbaines, sources principales de bois énergie. Rien de bien original jusque là puisque la sécurisation foncière figure en bonne place sur des agendas très divers et constitue un préalable à la réussite de nombreux projets comme le REDD.

La particularité des activités du projet Makala, par rapport à d'autres projets de mise en valeur des terres, tient au fait que nous parlons de plantations ou de gestion des espaces dégradés à l'échelle du village. Les bénéficiaires sont, en théorie, à la fois les acteurs et les ayants droits. Cela simplifie bien sûr l'approche par rapport aux projets menés sans base locale affirmée. Mais tout n'est pas réglé pour autant. Le travail entamé par Philippe Karpe a pour finalité d'aider les décideurs à poser les bonnes questions et à envisager, si elles existent, des solutions appropriées aux questions posées par le projet.

Jean Noel Marien  
Chef de Projet



## Gros plan sur...

### La sécurisation des plantations et des activités liées



Sécuriser signifie en l'espèce qu'il faut garantir que celui ou ceux qui ont planté puissent conserver et développer leur plantation et soient incités à le faire. Concrètement, il apparaît certain qu'il faut éviter le retrait ou la perte du sol, l'arrachage ou la coupe non autorisée des plants, etc. La protection doit être celle du collectif comme de l'individu, aussi bien vis-à-vis de menaces externes à la communauté qu'internes. Il faut par ailleurs éviter que les statuts protecteurs se contredisent. Enfin, il s'agit de garantir leur fonctionnement immédiat (sécurité) et leur pérennité future (stabilité).

A ces fins, que faut-il protéger ? Qu'est ce qui est présentement protégé ? Jusqu'à quel niveau de protection ? Est-ce satisfaisant ?

Il n'y a pas de régime spécial de protection des plantations. Néanmoins, divers statuts juridiques sont présentement mobilisables : Par exemple au regard du droit forestier et foncier et de manière non exhaustive :

1. Statuts assurant une protection collective : Arbres villageois, concession foncière et forestière, forêt des communautés locales, populations autochtones ;
2. Statuts assurant une protection individuelle : Permis de coupe artisanale, permis de carbonisation.

Il y a des protections certaines et d'autres moins. Leur titulaire et leur contenu sont incomplets ou imprécis. Leur légalité est parfois discutable. La jurisprudence complète en certains cas. Mais elle n'est pas présente en tout. La jurisprudence forestière est peu connue. Un seul arrêté a été identifié au niveau national. Mais il ne concerne pas notre sujet. Il existe également divers commentaires doctrinaux. Mais, ils ne portent pas sur toutes les dispositions et donc ne fournissent pas toutes les informations nécessaires. Par ailleurs, ils se contredisent parfois. Enfin, il n'est pas évident qu'il existe présentement un commentaire officiel, qui serait pourtant très utile. Même complet, le droit ne serait pas nécessairement utile. En effet, se poserait la question de savoir quel est le statut pertinent. Makala est un projet jeune, récemment mis en place, ayant encore peu de recul. Il est ainsi encore difficile de fixer le statut juridique le plus pertinent pour les activités entreprises : forêts des communautés locales ? Concessions forestières ? Peuples autochtones ? Etc. Il faut encore de la pratique et de l'expérience.



Même en trouvant le statut pertinent, reste non résolue la question de l'effectivité du droit. Le droit étatique actuel est en décalage avec son contexte d'application.

Compte tenu de l'état du droit, ne peut-il y avoir aucune sécurisation réelle des plantations? Il faut distinguer suivant qu'il s'agit des plantations sur les sites du projet makala et hors de ces sites.

La qualité discutable du droit applicable et l'ignorance présente du statut pertinent ne sont pas un handicap au regard de l'objectif de sécurisation et de pérennisation des plantations sur les sites du projet makala.

En effet, en l'état, dans les sites d'intervention du projet makala, la protection immédiate des plantations est assurée grâce à une connaissance du contexte d'action, à des activités en accord avec ce contexte (sécurité sociale) et à une participation réelle des populations à la détermination et à la réalisation de ces activités. Du reste, d'après les entretiens, l'appel au droit pourrait détruire une sécurité présente utile.

Le maintien de la protection sur les sites du projet makala suppose la légalisation des principes et des méthodes élaborées et pratiquées par le projet. Cette légalisation permettra du reste la protection des plantations hors des sites du projet makala. A cette fin, il importe dès à présent:

1. D'approfondir la connaissance et la compréhension des règles de droit et de leur contexte de création et d'application (ébauche d'une légistique locale)
2. De décrire, analyser et synthétiser les activités et leurs résultats du projet makala, concernant en particulier la procédure participative et le plan simple de gestion.

# LES ACTUALITÉS DU PROJET

## Module 2, Suivi du secteur bois énergie.

J. Schure  
Photos : E. Mvula  
J. Lukundja

Le suivi bois énergie de Kinshasa et de Kisangani est toujours en cours chez des ménages, marchés et producteurs. Les derniers mois d'activités du module 2 ont permis de mener 240 entretiens historiques auprès des transporteurs et vendeurs du bois énergie à Kinshasa et Kisangani. Par ailleurs, deux axes de Kinshasa (Matadi Mayo et Kingasani ya suka) et trois axes de Kisangani (Ituri, Ubundu et Buta) ont été observés de jours comme de nuit afin de quantifier le transport du bois énergie.



Ces données vont permettre au Projet Makala de faire une analyse approfondie des flux d'entrée. Un rapport sur tous les aspects de la filière est actuellement sous révision et une première version sera présentée dans un atelier de validation aux partenaires du projet au mois d'Avril 2011.

## Module 4, Acacias en agroforesterie

J.C. Mutiele  
Photos : J.C. Mutiele

L'accompagnement des exploitants dans la conduite des pépinières et le début de la plantation des jeunes acacias dans les champs de manioc ont constitué le temps fort de l'intervention du module dans tous les sites.

Kinshasa : 3.250 ménages du quartier Mitendi, ont reçu chacun 4 plants d'Eucalyptus pour la plantation en bordure des parcelles.

Ces arbres serviront d'apport en bois et pourront aussi assurer la stabilisation du sol.

Au quartier Kimwenza, 8 exploitants des localités Mafumfu, Mbankana et Mangala, pratiquent l'agriculture en savane et ont fait l'objet d'un accompagnement dans la conduite des pépinières d'acacias. Ces plants sont en train d'être plantés pour couvrir une surface de 24ha.



Kisantu : Plantation progressive dans des villages, elle se poursuivra durant tout le mois de mars, plus de 135.000 plants sont déjà à l'âge de plantation.

Plateau Bateke : Poursuite de la plantation des jeunes acacias dans les champs de manioc.



Mbuji-Mayi : Les activités du reboisement développées autour de la ville ont connu une bonne réception de la part de paysans qui se montrent très motivés et s'impliquent dans la mise en place des pépinières mais aussi de la part des autorités politico administratives vu la montée en flèche du prix des sacs de Makala.

Kisangani : La sensibilisation a permis une augmentation du nombre de villages impliqués dans l'action du module sur l'axe Bamanga (route buta) et le développement des activités sur l'axe Bangboka, la plantation est en cours.

### Module 3, Techniques de reconstitution forestière

Suite à la production de plants dans les pépinières villageoises, les activités de reboisement ont débuté pendant la saison des pluies dans le cadre de l'activité 3.4 : « Tester et proposer un mode d'enrichissement sylvoicole des parcelles forestières dégradées ». Les sites de reboisement ont été identifiés par les groupes sensibilisés (lignée au Bas Congo, chefferie au plateau Batéké) lors des réunions participatives à l'aide de la maquette interactive.



Dans la province du Bas Congo en périphérie de Kisantu, 14 721 plants ont été plantés dans les finages des villages cibles. Au plateau Batéké 4002 plants ont été mis en terre dans les finages villageois. L'activité de reboisement au plateau Batéké est accompagnée de la mise en œuvre de la régénération naturelle assistée. Le total de plants introduits est de 18 723 plants soit 93% de l'objectif assigné par le projet. D'autres activités de reboisement sont encore en cours comme l'introduction d'arbres fruitiers dans les jardins de case et l'enrichissement d'autres sites en essences locales.

Le cadrage théorique des plans simples de gestion est en cours d'élaboration au sein du projet avant sa discussion avec les groupes cibles. Le plan simple de gestion aura pour but de définir les unités paysagères remarquables du terroir villageois et de relier ces espaces avec des principes de gestion et des itinéraires techniques. L'objectif du plan simple de gestion est de favoriser une démarche commune et d'organiser la communauté pour reconstituer des espaces forestiers et pour réintroduire l'arbre dans le système d'exploitation. La maquette interactive sera utilisée comme outil d'aide à la décision et de définition des différentes unités paysagères du terroir sous gestion.



### Module 5, Suivi des pratiques de carbonisation au plateau Batéké



Après avoir réalisé fin 2010 les travaux de recherche bibliographique et d'échange avec les acteurs historiques d'appui à la carbonisation (de nombreux agents du Cateb ont été rencontrés), le module 5 vient d'engager sa deuxième phase d'étude : le suivi d'une dizaine de meule de carbonisation traditionnelles de 12 à 15 m<sup>3</sup>, mises en œuvre par des charbonniers du plateau Batéké. Les meules suivies sont constituées de bois de plantation (à Mampu), de bois de savane et de bois de forêt (dans les villages d'Imbu, Yolo et Kaméléon).

Les activités visent à faire un état des pratiques que l'on peut observer et les rendements de carbonisation obtenus sur les meules. La confrontation des observations des différentes étapes pratiques et les résultats techniques vise à déterminer les raisons des meilleures performances de certaines meules.

Les objectifs spécifiques visés dans les activités en cours sont :

- La sélection de meules représentatives des principales configurations rencontrées sur les plateaux Batéké,
- L'identification des essences de bois utilisées, aujourd'hui en 2011, pour la production du Makala,
- La détermination des rendement-matières de conversion du bois en charbon dans les différentes conditions de production suivies sur le plateau Batéké.
- L'analyse des caractéristiques du bois (teneur en humidité, densité) et du charbon (teneur en humidité, taux de carbone fixe) pour chacune des meules suivies afin de permettre la comparaison des résultats.

Rendez vous dans quelques mois pour les premiers résultats !



## Du côté de l'équipe



Le module plantations villageoises devra à partir du mois prochain travailler sans la contribution d'un expert de l'agroforesterie en savane.

En effet **Jean-Claude MULIELE** qui avait travaillé à la Fondation Hanns Seidel sur le programme de développement de l'agroforesterie à Mampu et au plateau Batéké et qui au Projet Makala supervisait les activités d'agroforesterie sur plusieurs provinces, nous quitte pour mettre son expérience au service du Programme d'Appuis à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (Pacebco), programme réalisé par la COMIFAC. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions à l'Equateur.

**Michel NGOY** quitte le Projet Makala et Jean Paul NGALAMULUME arrive...

Après avoir accomplis avec succès ses services au sein du Projet Makala pendant près de 2ans, Michel Ngoy rejoint la COMIFAC, où il va exercer d'autres fonctions. Depuis janvier 2011, Jean Paul a été recruté comme collaborateur de suivi du module 2.

Le Projet Makala souhaite un bon départ à Michel Ngoy et plein succès au sein de la COMIFAC et souhaite aussi la bienvenue à Jean Paul.



### Chiffres Clés

- 18 700 plants d'essences locales introduits dans les finages villageois.

- 90 réunions de sensibilisation, communication et planification effectuées dans les 12 villages cibles du module 3.

- 135 000 plants d'Acacias sont déjà à l'âge de plantation dans la région de Kisantu pour la saison 2011.

- Production moyenne de makala par an  
Kinshasa: 8,2 tonnes/producteur  
Kisangani: 10,9 tonnes/producteur

### Le Stand du Projet Makala à attirer les foules lors de l'Atelier foire PFNL...



Le 15 février 2011, au Jardin Botanique de Kinshasa, la SNV (Organisation Neerlandaise de Développement) a organisé un atelier foire sur le PFNL, sous secteur miel. Placé sous le haut patronage du Ministère de l'Environnement de la RDC, l'objectif était de présenter et d'établir un partenariat entre le secteur privé et les producteurs secteur miel et pour les consommateurs, de découvrir la disponibilité d'un produit miel de qualité.

L'occasion a été donnée au Projet Makala d'y présenter ses différentes activités. L'engouement a été total autour du stand. Les manuels du projet Makala et la lettre d'information ont été distribués à la grande satisfaction du public qui sollicite le Projet Makala à élargir ses activités dans d'autres provinces de la RDC.

Après 50ans de recherches en foresterie tropicale dans les principales régions forestières du monde

### IUFRO International Conference



Research Priorities in Tropical Silviculture: Towards New paradigms ?

15-18 Novembre 2011, Montpellier, France

Examiner l'état de l'art et mettre à jour les connaissances sur l'impact des pratiques

Analyser les approches développées et leurs contributions à long terme

Définir les priorités de la recherche dans un contexte de politiques globales

Pour plus d'informations : <http://www.iufro2011-tropical-silviculture.org>

## Rapports et Publications

- Synthèse bibliographique sur les techniques de carbonisation dans la zone d'intervention du projet Makala. Janvier 2011.
- « Enjeux fonciers, exploitation des ressources naturelles et forêts des communautés rurales en périphérie de Kinshasa, RDC » (Vermeulen, C., Dubiez, E., Procas, P., Diowo Mukumary S., Yamba Yamba T., Peltier, R., Marien, J-N). A paraître dans la revue Base (2011).
- Salon International de l'Agriculture de Paris, France, février 2011. Edition et distribution d'une fiche de compétence sur l'Intensification écologique. Titre : Production durable de charbon de bois en République démocratique du Congo. Sous-titre : Les jachères arborées enrichies. Version française et anglaise.

